



Conférence des Parties

Quinzième session

Abidjan (Côte d'Ivoire), 9-20 mai 2022

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Questions de procédure

**Participation et contribution des organisations de la société civile
aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention
des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Note du secrétariat

Résumé

Par sa décision 5/COP.14, la Conférence des Parties (COP) a demandé au secrétariat de se pencher sur un certain nombre de questions intéressant la participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a adressé, en particulier, une demande précise au Secrétaire exécutif de faciliter le renouvellement du groupe des représentants des organisations de la société civile.

Dans la même décision, la COP a chargé le Secrétaire exécutif de lui rendre compte, à sa quinzième session, de l'application de la décision, notamment de lui présenter le rapport du groupe sur l'exécution de ses activités.

Le présent document contient les rapports du Secrétaire exécutif et du groupe sur les mesures adoptées par le secrétariat pour donner suite à la décision susmentionnée, et propose des recommandations sur les moyens de renforcer la participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention, dont les Parties seront saisies à la quinzième session de la COP.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Cadre général	1-4	3
II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	5-32	3
A. Renouveaulement de la composition du groupe des représentants des organisations de la société civile	5-6	3
B. Aide apportée au groupe dans l'exécution de son mandat	7-11	4
C. Appui supplémentaire fourni par le secrétariat afin d'associer les principales parties prenantes.....	12-32	4
III. Rapport du groupe des représentants des organisations de la société civile.....	33-69	8
Activités menées par le groupe	33-69	8
IV. Conclusions et recommandations	70-74	14

I. Cadre général

1. Depuis 2009, la Conférence des Parties (COP) oriente et promeut la participation des organisations de la société civile aux réunions et activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (décisions 5/COP.9, 5/COP.10, 5/COP.11, 5/COP.12, 5/COP.13 et 5/COP.14), organise cette participation et jette les bases des travaux du groupe de représentants de ces organisations. Depuis l'adoption de ces décisions, le groupe assure la coordination entre toutes les organisations de la société civile accréditées auprès de la COP, fournit régulièrement des orientations et fait remonter les informations utiles aux travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial.
2. En 2020 et 2021, le secrétariat a continué à appuyer les travaux du groupe. Dans sa décision 5/COP.14, la COP a prié le secrétariat de continuer à travailler avec les principales parties prenantes, notamment les jeunes, les organisations confessionnelles, les autorités locales, les agriculteurs, les éleveurs, les organisations de femmes, les peuples autochtones et les collectivités locales. Faisant suite à cette demande, le secrétariat a continué d'étendre la participation des acteurs non gouvernementaux aux activités liées à la Convention.
3. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le travail des organisations de la société civile a évolué vers une participation active à travers les moyens virtuels. Cette nouvelle forme d'action a permis d'étendre la participation de la société civile aux activités liées à la Convention, mais elle a davantage vocation à compléter une participation personnelle plus directe qu'à s'y substituer, lorsque cela sera à nouveau possible.
4. On trouvera dans le présent document des renseignements concernant les activités menées par le groupe et le secrétariat conformément à la décision 5/COP.14 et aux dispositions prises antérieurement par la COP en la matière.

II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

A. Renouvellement de la composition du groupe des représentants des organisations de la société civile

5. Au paragraphe 4 de sa décision 5/COP.14, la COP a demandé au secrétariat de faciliter le renouvellement de la composition du groupe d'ici à janvier 2020. En application de cette disposition et comme suite aux consultations menées avec les organisations de la société civile accréditées, les membres ci-après ont été désignés :
 - a) M. Tcharbuahbokengo Nfinn, de la Federation of Environmental and Ecological Diversity for Agricultural Revampment and Human Rights (Cameroon), représentant l'Afrique ;
 - b) M^{me} Nahid Naghizadeh, du Centre for Sustainable Development (CENESTA – Iran), représentant l'Asie ;
 - c) M. Pablo Andres Motta Delgado, de la Mision Verde Amazonia (Colombie), représentant l'Amérique latine et les Caraïbes ;
 - d) M^{me} Sabina Gasimova, du Dialogue international pour l'action environnementale (Azerbaïdjan), représentant l'Europe orientale ;
 - e) M^{me} Manon Albagnac, du Centre d'actions et de réalisations internationales (CARI – France), représentant l'Europe occidentale, et Présidente du groupe.
6. Depuis février 2020, le groupe des représentants des organisations de la société civile s'est réuni à 30 reprises afin de s'acquitter de son mandat. En raison du report de la quinzième session de la COP et suivant les pratiques adoptées par les mécanismes similaires, le

secrétariat a appuyé la prolongation du mandat du groupe des représentants des organisations de la société civile jusqu'à la quinzième session de la COP. Le groupe, dont le mandat s'achèvera à la fin de la quinzième session de la COP, coordonnera donc la participation des organisations de la société civile accréditées à la session. Il devrait se réunir à cinq reprises au moins entre janvier et mai 2022 dans le cadre de la préparation de la quinzième session de la COP.

B. Aide apportée au groupe dans l'exécution de son mandat

7. Conformément au mandat prévu par la Convention et aux décisions de la COP, le secrétariat a continué de soutenir les activités des organisations de la société civile en les informant sur les réunions et processus engagés au titre de la Convention. Il a par ailleurs fourni des services au groupe au cours de l'exercice biennal actuel afin de lui permettre de contribuer activement à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux. Il a notamment organisé les réunions, dont il a en outre rédigé les ordres du jour et établi les rapports afin de faciliter le suivi des décisions prises par le groupe.

8. Le secrétariat a veillé à ce que des ressources financières soient disponibles pour assurer le fonctionnement du groupe et la participation des organisations de la société civile aux réunions de la COP et de ses organes subsidiaires. Les membres du groupe ont été en mesure de recueillir des fonds supplémentaires afin de mener à bien les tâches qui leur avaient été confiées par la COP.

9. À la fin de 2021, 60 organisations supplémentaires avaient soumis en bonne et due forme les documents nécessaires à leur accréditation en tant qu'observateurs auprès de la COP. Plusieurs d'entre elles ont été accréditées dès la deuxième session extraordinaire de la COP organisée en décembre 2021¹. D'autres organisations devraient avoir satisfait à cette exigence avant le début de la quinzième session de la COP.

10. Le secrétariat a facilité la participation des organisations de la société civile accréditées à la dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), organisée en ligne du 15 au 19 mars 2021. Les représentants des organisations de la société civile ont pu présenter leur position sur chaque point de l'ordre du jour et leurs recommandations ont été incluses dans le rapport final de la session.

11. Les membres du groupe des représentants des organisations de la société civile ont également été inclus en tant que membres du Comité directeur du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT), de l'Interface science-politique et du Groupe de travail intergouvernemental sur la sécheresse.

C. Appui supplémentaire fourni par le secrétariat afin d'associer les principales parties prenantes

12. Dans sa décision 5/COP.14, la COP a prié le secrétariat de continuer à travailler avec les principales parties prenantes et en a retenu plusieurs sur lesquelles l'accent devait être mis au cours de l'exercice biennal 2020-2021. En utilisant les ressources disponibles et avec l'appui des organisations de la société civile accréditées, le secrétariat a activement collaboré avec les principaux groupes de parties prenantes suivants.

1. Jeunes

13. Les jeunes jouent un rôle fondamental dans les campagnes visant à faire prendre conscience et à convaincre partout dans le monde de la nécessité de protéger l'environnement et de garantir un avenir durable pour tous. Par leur énergie, leur talent et leur créativité, les jeunes peuvent jouer un rôle précieux dans l'élaboration du programme de développement

¹ Voir le document ICCD/COP(ES-2)/3 Accréditation des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et des représentants du secteur privé, et admission des observateurs https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2021-12/ICCD_COP%28ES-2%29_3-2118021E.pdf.

durable et appuyer les autres acteurs, notamment les Parties, dans les efforts qu'ils déploient afin de lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS).

14. Les représentants des jeunes ont été extrêmement actifs à la quatorzième session de la COP. Ils ont donné une forte visibilité à leurs préoccupations et à leurs exigences s'agissant de la mise en œuvre de la Convention. Parallèlement à la célébration du deuxième Forum de la jeunesse, coorganisé conjointement avec le Gouvernement indien et le Groupe de la jeunesse, les organisations de la société civile sont convenues de consacrer la deuxième séance de dialogue ouvert à un dialogue intergénérationnel. Les Parties et les observateurs de la Convention ont eu la possibilité d'échanger avec les représentants de la jeunesse sur le meilleur moyen d'associer les jeunes à la réalisation de la NDT. Les rapports de ces deux rencontres ont été inclus dans le rapport de la COP².

15. Comme suite à la demande des Parties, le secrétariat s'est activement employé à faire participer les jeunes aux activités liées à la Convention.

16. Le secrétariat a promu la participation des jeunes ambassadeurs en désignant les Héros des terres de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La campagne, lancée sur le thème de la Journée de lutte contre la désertification et la sécheresse, avait pour but d'inciter les jeunes à faire connaître les projets exécutés dans le but de réduire l'empreinte que nous laissons sur les terres du fait de la production et de la consommation d'aliments, de fourrage pour les animaux et de fibres. Elle a atteint des millions de personnes à travers le monde et mis en avant les projets modulables dirigés par des jeunes hommes et femmes qui luttent contre les changements climatiques par la conservation et la restauration des terres et qui mobilisent les communautés, les écoles et les familles afin de les inciter à se joindre aux actions de terrain. Six webinaires ont été organisés dans le cadre de la campagne. Ils étaient consacrés aux questions se rapportant à l'agriculture biologique, à la plantation d'arbres, aux solutions durables autres que le plastique, à la science et à la durabilité, au pouvoir de l'éducation et à la mobilisation des jeunes, aux projets exécutés par des jeunes, aux projets engagés par des jeunes dans le but de parvenir à la sécurité alimentaire et de reconnecter l'humain à la nature.

17. Le secrétariat a également organisé en coopération avec la Deutsche Welle quatre webinaires sur les emplois liés à la terre pour les jeunes et publié des notes d'orientation s'adressant plus particulièrement aux jeunes âgés de 15 à 35 ans. Ces webinaires avaient pour objet d'inciter les jeunes à créer des emplois et des entreprises dans le secteur foncier. Plus de 2 000 participants ont assisté aux webinaires, lesquels étaient organisés en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique. Le dernier webinaire, organisé à l'échelle mondiale, a réuni des jeunes entrepreneurs du secteur foncier, des décideurs et des jeunes du monde entier. Cette série de webinaires a aidé le secrétariat à mieux faire connaître les projets entrepris par des jeunes qui tirent leur moyen de subsistance de la terre, que ce soit en la dépolluant, en la protégeant ou en utilisant les techniques de gestion durable des terres (GDT) pour produire des cultures tout en prévenant la dégradation des terres. Les participants ont également eu la possibilité d'encourager l'entreprenariat vert. Les résultats des webinaires seront présentés à la COP à sa quinzième session.

18. Le secrétariat est devenu un partenaire actif au sein du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et prend part à plusieurs initiatives, en particulier à celle intitulée « Emploi décent des jeunes », administrée par l'Organisation internationale du Travail, et la création du Centre d'information pour une participation utile des jeunes (Clearing House on Meaningful Youth Engagement) sous l'impulsion de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et d'autres organismes des Nations Unies. Par ailleurs, le secrétariat a appuyé les activités menées par le Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et le Grand Groupe des Enfants et des Jeunes dans l'organisation du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. La Convention a été désignée comme institution chef de file pour cet événement et chargée de prendre en compte les objectifs de développement durable n° 12 (Production et consommation responsables) et n° 13 (Action climatique), sous l'intitulé « Accélérer l'action pour la planète ».

² Voir p. 23 du document ICCD/COP(14)/23.

19. En 2021, conjointement avec les secrétariats des deux autres conventions de Rio, le Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial sous l'égide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/FEM) et l'initiative EarthBeat, le secrétariat a lancé le projet « Rétablir l'équilibre avec la nature ». Cette initiative vise à donner aux jeunes du monde entier les outils, l'inspiration et les connaissances nécessaires en mettant à leur disposition une plateforme en ligne et à les aider à faire partie du vaste changement requis pour relever les défis posés par l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des sols et les changements climatiques. La plateforme contient des vidéos, des récits et des articles préparés par des jeunes et consacrés aux défis environnementaux.

20. Le secrétariat a également renforcé son appui à la création du Groupe de la jeunesse sur la désertification dans le cadre de la Convention, notamment en facilitant l'élection de leurs représentants, leur participation au Groupe jeunesse de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, l'organisation de plusieurs webinaires dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires et la célébration de Stockholm +50.

2. Organisations confessionnelles

21. S'appuyant sur le succès du dialogue ministériel organisé sur le thème « Une approche axiologique de la gestion responsable des sols » lors de la quatorzième session de la COP, le secrétariat a poursuivi son effort en faveur de l'intégration des organisations confessionnelles à l'action visant à prendre en compte l'importance de la protection et de la restauration des sols.

22. Plusieurs réunions et manifestations ont été organisées lors de l'exercice biennal conjointement avec des organisations confessionnelles et spirituelles telles que l'Alliance évangélique mondiale, la Fondation Isha, le Comité consultatif mondial de la Société des amis, Brahma Kumaris ou encore Christian Aid. Le secrétariat a également participé aux consultations organisées régulièrement par le groupe interconfessionnel de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'initiative « Foi pour la terre » du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

3. Administrations locales

23. À la quatorzième session de la COP, des représentants des administrations locales se sont rencontrés lors du Sommet des maires organisé conjointement dans le cadre de la Convention par le pays hôte, le secrétariat et Local Government for Sustainability (ICLEI). De plus, le dialogue ministériel intitulé « communautés rurales et urbaines : échouer ou réussir ensemble » a permis de réunir des informations pertinentes qui mettent en évidence la nécessité de promouvoir les interactions entre les villes et les zones rurales afin d'assurer une production durable tout en protégeant les terres fragiles, y compris dans les zones périurbaines.

24. Le secrétariat a continué de travailler avec ICLEI, en plaidant pour un équilibre durable entre zones et communautés urbaines et rurales. Dans ce cadre, il a participé à la manifestation intitulée « Know more, act better and lead together » (Mieux connaître, mieux agir et diriger ensemble) organisée par Daring Cities 2020 en ligne en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19.

4. Paysans et éleveurs

25. Le secrétariat a continué d'appuyer et de promouvoir l'Initiative mondiale pour un pastoralisme durable gérée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et d'autres partenaires dans le but de promouvoir des activités de promotion et de renforcement des capacités dans le cadre d'un pastoralisme durable afin de réduire la pauvreté et d'améliorer la gestion des terres sans nuire à l'environnement.

26. Dans le cadre de l'interaction entre les villes et les campagnes, le secrétariat s'est également employé à mobiliser les paysans qui exercent leurs activités en zone périurbaine en veillant à ce que ces zones soient aménagées en tenant compte de la notion de durabilité. Ce travail a été mené conjointement avec le groupe des représentants des organisations de la société civile, particulièrement actif en Asie et dans la région du Sahel. Les membres de

Drynet³ ont joué un rôle particulièrement actif à cet égard à travers la mise en œuvre du projet GEF AVACLIM (Agroécologie pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables pour l'atténuation du changement climatique et la restauration des terres dans les zones arides)⁴. Ce projet, qui est actuellement exécuté au Brésil, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Inde, au Sénégal, au Maroc et en Afrique du Sud, porte principalement sur la promotion de l'agroécologie au niveau politique et décisionnel.

27. Dans le cadre de l'effort de mobilisation de la jeunesse, le secrétariat a également associé les jeunes paysans et « agripreneurs », qui ont partagé leur expérience lors des webinaires cités plus haut et lors d'autres manifestations internationales telles que le dialogue de haut niveau sur la DDTS, organisé par la présidence de l'Assemblée générale.

5. Organisations de femmes

28. Dans le cadre de l'exécution du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes de la Convention, le secrétariat collabore avec les organisations de femmes afin de leur permettre de contribuer⁵ aux efforts de sensibilisation, aux processus décisionnels et aux activités de renforcement des capacités.

29. Le document ICCD/COP(15)/17, intitulé « Suivi des cadres directifs et des questions thématiques : égalité des sexes », renferme des informations supplémentaires concernant la collaboration avec les organisations de femmes.

6. Peuples autochtones et communautés locales

30. Le secrétariat s'est attaché à promouvoir la participation des peuples autochtones alors que les organisations locales participent aux réunions et activités liées à la Convention. Que ce soit par leur contribution aux travaux faisant suite à la décision relative à l'occupation des terres ou par leur participation active à la session du CRIC ou aux travaux du Fonds pour la NDT, les peuples autochtones ont été représentés soit en personne soit à travers les activités du groupe des représentants des organisations de la société civile.

31. Le secrétariat a également pris part aux travaux menés dans le cadre de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones créée dans le contexte de la Convention en communiquant des informations sur les technologies applicables pour promouvoir la GDT et sur d'autres connaissances traditionnelles qui pourraient contribuer à l'édification d'un monde capable de s'adapter aux changements climatiques. Cette activité a été menée lors de la cinquante-deuxième session des organes subsidiaires de la Convention, qui s'est tenue en octobre 2020.

32. En application de la décision 26/COP.14 relative à la question de l'occupation des terres, le secrétariat étudie des options à présenter aux Parties concernant une stratégie de sensibilisation à une gouvernance responsable des terres dans le cadre de la lutte contre la DDTS auprès de toutes les parties prenantes, en particulier des populations vulnérables, y compris les peuples autochtones et les populations locales. Il s'est employé à collaborer avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre, Landesa et la Land Portal Foundation à l'appui de ces populations vulnérables.

³ <https://dry-net.org/>.

⁴ Tous les renseignements concernant AVACLIM sont consultables à l'adresse : <https://avaclim.org/>.

⁵ Tous les renseignements concernant le dialogue sont consultables à l'adresse : <https://www.unccd.int/high-level-dialogue-desertification-land-degradation-and-drought>.

III. Rapport du groupe des représentants des organisations de la société civile

Activités menées par le groupe

1. Cadre général

33. Le groupe des représentants des organisations de la société civile participant aux réunions et activités liées à la Convention a été créé en 2009 par la décision 5/COP.9 de la COP.

34. Le groupe compte cinq membres, qui représentent les cinq groupes régionaux de l'ONU. Les membres actuels ont été élus en janvier 2020 par les organisations de la société civile accréditées auprès de la Convention. La composition du groupe est depuis lors celle qui est indiquée au paragraphe 6 ci-dessus.

35. À la première réunion du groupe, qui s'est tenue en ligne le 12 mars 2020, M^{me} Manon Albagnac, de l'organisation française CARI, a été élue Présidente.

2. Travaux du groupe des représentants des organisations de la société civile et participation aux activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

36. Pour mener les activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les membres du groupe des représentants des organisations de la société civile sont convenus d'organiser une fois par mois des réunions en ligne avec l'appui du secrétariat. Ils ont également, chaque fois que cela était nécessaire, organisé des réunions extraordinaires afin de collaborer sur des thématiques spécifiques (par exemple la préparation de la dix-neuvième session du CRIC, le dialogue entre les organisations de la société civile et le Fonds pour la NDT et l'examen par les pairs du guide technique sur l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans l'application de la Convention et la neutralité en matière de dégradation des terres). Les membres du groupe ont été chargés à tour de rôle de préparer et diriger les réunions et d'en établir les rapports. Depuis mars 2020, le groupe a tenu 30 réunions en ligne, aucune réunion en personne n'ayant été possible en raison de la pandémie de COVID-19. Il prévoit de tenir sa première réunion en personne pendant la quinzième session de la COP. Ces réunions mensuelles en ligne ont été essentielles pour lui permettre de rester activement mobilisé dans les actions et événements organisés dans le cadre de la Convention, notamment en communiquant avec le secrétariat et aussi, régulièrement, avec les organisations de la société civile accréditées des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies afin de les tenir informés sur les thèmes se rapportant aux mécanismes de la Convention. C'est pourquoi les rapports des réunions du groupe, qui traitent de thèmes importants pour les discussions, les décisions et les actions, sont régulièrement mis à jour sur le site Web du groupe⁶.

37. Au début de son mandat, le groupe a adopté son *modus operandi* et établi son plan de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 dans le but de s'acquitter de son mandat. Le plan de travail se composait des cinq éléments suivants :

- a) Le groupe et les activités liées à la Convention ;
- b) La communication et le partage d'informations avec les organisations de la société civile accréditées ;
- c) La promotion de la préparation des organisations de la société civile et de leur participation à la dix-neuvième session du CRIC, au Comité de la science et de la technologie et à la quinzième session de la COP ;
- d) La participation des organisations de la société civile à l'exécution des décisions de la quatorzième session de la COP ;

⁶ <https://csopanel.org/resources#meetings>.

- e) Les synergies entre la Convention et les autres instruments des Nations Unies.

38. Sur la base de ces éléments et considérant les circonstances extraordinaires imposées par la pandémie de COVID-19, le secrétariat a été en mesure de mobiliser un budget pour financer les activités du groupe. On trouvera ci-après un résumé, établi collectivement, des activités menées et des résultats atteints par le groupe à différents niveaux.

3. Activités de communication et d'information menées par le groupe auprès des organisations de la société civile accréditées

39. Le groupe a alimenté le site Web des organisations de la société civile en y publiant des articles importants et des informations pertinentes sur les événements et les causes, y compris les déclarations, publications, présentations et rapports de la commission concernant les travaux du groupe, et en augmentant la disponibilité en temps voulu d'informations de qualité intéressant les organisations.

40. Toutes les organisations de la société civile accréditées et tous les réseaux ont régulièrement été invités à soumettre pour les circulaires des informations et des mises à jour dans lesquelles ils mettaient en avant leurs travaux et promouvaient l'échange de données aux niveaux régional et national. Neuf circulaires ont ainsi été élaborées et diffusées à toutes les organisations accréditées par message électronique ou sur différents sites Web. Elles ont également été publiées sur le site Web du groupe.

41. Des contenus de sensibilisation (articles sur les réseaux sociaux) ont été traduits d'anglais en perse et en azéri⁷ et publiés à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse.

42. Les membres du groupe contribuent à la célébration de la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, le 17 juin de chaque année. Ils encouragent les organisations de la société civile accréditées à contribuer à la célébration de la Décennie aux niveaux national, régional et international. Les membres du groupe eux-mêmes ont organisé des célébrations :

a) Une réunion internationale en ligne a été organisée par le CARI le 17 juin 2020 afin de diffuser des informations sur la désertification et sur la Convention. Elle a réuni des scientifiques, des acteurs politiques et des représentants d'organisations de la société civile ;

b) Pour bâtir des alliances et renforcer les synergies entre les diverses parties prenantes (organisations de la société civile, milieux universitaires, experts et centres de liaison nationaux, représentants du Bureau du développement des capacités de la Convention et réseau national de GDT), le membre du groupe représentant l'Asie, issu de CENESTA, a participé à plusieurs rencontres et webinaires, notamment le 17 juin 2020, et à d'autres manifestations dont le but était de faire connaître le rôle des organisations de la société civile dans les activités liées à la Convention, l'application de la Convention aux fins de la promotion de la GDT et de la NDT, les capacités et les difficultés liées à l'application de la Convention en Iran et la conservation des ressources des sols à travers la création d'alliances entre parties prenantes, l'objectif étant de parvenir à la NDT (éviter, réduire, compenser).

4. Participation des organisations de la société civile à la dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

43. Le groupe a participé à la coordination des préparatifs engagés par les organisations de la société civile souhaitant prendre part à la dix-neuvième session du Comité chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue en ligne du 15 au 19 mars 2021.

44. Les membres du groupe ont assisté en tant qu'observateurs aux réunions sur les annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional organisées en préparation de la dix-neuvième session du CRIC.

45. Pour permettre aux organisations de la société civile de se préparer à participer à la dix-neuvième session du CRIC, les membres du groupe ont produit et diffusé des documents

⁷ <https://www.facebook.com/ideacampaign.org/posts/3101986839847702>.

de synthèse à partir des documents préparatoires officiels. Ils ont en outre organisé, le 10 mars 2021, une réunion internationale en ligne pour les organisations de la société civile accréditées. La réunion en ligne, qui a été ouverte par le Secrétaire exécutif, a permis aux membres du groupe de préciser les thèmes dont le Comité serait saisi à sa dix-neuvième session et de recueillir les recommandations que les organisations de la société civile souhaitaient soumettre aux Parties.

46. Les organisations de la société civile ont fait une déclaration sur chacun des points de l'ordre du jour de la session du Comité. Le groupe a organisé l'élaboration collective de ces déclarations.

47. Enfin, les membres du groupe ont participé à l'établissement du rapport de la dix-neuvième session du Comité en soumettant par écrit les observations formulées par les organisations de la société civile pour chacun des points de l'ordre du jour.

5. Préparatifs de la participation des organisations de la société civile à la quinzième session de la Conférence des Parties

48. Les membres du groupe ont élaboré un plan d'action global relatif à la participation des organisations de la société civile à la quinzième session de la COP et organisé des réunions préparatoires à l'intention de ces organisations, l'examen des documents officiels et la rédaction des diverses déclarations et interventions qui seraient faites à cette occasion.

a) Sommet international de la société civile Désertif'actions (octobre 2022)

49. Le groupe a collaboré avec le CARI dans le but de contribuer aux activités menées dans le cadre de Désertif'actions 2022, notamment en préparant la participation des organisations de la société civile à la quinzième session de la COP aux niveaux national et international et en préparant un sommet Désertif'actions prévu pour octobre 2022, lequel permettra de présenter et d'examiner les décisions prises à la quinzième session de la COP et de définir une feuille de route en vue de leur exécution par les pays et par toutes les parties prenantes concernées.

b) Désignation d'un observateur suppléant des organisations de la société civile auprès de l'Interface science-politique de la Convention

50. Sur la demande du secrétariat et conformément à son mandat, le groupe des représentants des organisations de la société civile a facilité l'élection d'un observateur suppléant des organisations de la société civile auprès de l'Interface science-politique de la Convention. Sur les huit candidatures qui ont été reçues, deux ont été invalidées faute d'être accompagnées des documents et renseignements requis. Après analyse de l'expérience et des compétences des candidats dont les candidatures ont été validées et du mandat de l'Interface science-politique, le groupe a estimé que trois candidats remplissaient les conditions requises. Au cours du débat et conformément au Plan d'action pour l'égalité entre les sexes, le secrétariat a réaffirmé qu'étant donné que l'actuel représentant des observateurs de la société civile auprès de l'Interface science-politique était un homme, il convenait de désigner une femme comme suppléante afin d'assurer la parité et l'équilibre. Ces différents éléments étant pris en considération, il a été jugé que la candidature de M^{me} Jiajia Luo, de la China Green Foundation, organisation non gouvernementale basée en Chine, était la plus appropriée, car elle disposait des compétences nécessaires tout en remplissant les conditions supplémentaires requises pour assurer une représentation équitable des organisations de la société civile auprès de l'Interface science-politique. M^{me} Jiajia Luo a par conséquent été désignée comme suppléante de M. Noel Oettle, de l'Environmental Monitoring Group (Afrique du Sud), pour l'exercice biennal 2020-2021. Les membres du groupe ont communiqué régulièrement avec l'observateur de la société civile auprès de l'Interface science-politique. Cela était nécessaire pour une meilleure synergie et pour diffuser plus efficacement les informations voulues aux organisations de la société civile accréditées sur le site Web du groupe ou au moyen des bulletins d'information.

- c) *Participation des membres du groupe des représentants des organisations de la société civile aux réunions du Conseil stratégique du Fonds pour la neutralité de la dégradation des terres*

51. Deux membres du groupe (les représentants de l'Asie et de l'Europe centrale et orientale) ont été désignés pour participer aux réunions du Conseil stratégique du Fonds pour la NDT afin de promouvoir le rôle de la société civile dans toutes les activités du Fonds et de suivre les délibérations avec MIROVA (gestionnaire du Fonds pour la NDT) et l'Initiative de commerce durable (IDH étant le gestionnaire du mécanisme d'assistance technique). Les deux représentants ont participé à trois de ces réunions. Dans le prolongement de cette participation, le groupe a engagé un processus de concertation constructif avec les organisations de la société civile accréditées afin de recueillir leurs réflexions, leurs préoccupations et leurs attentes concernant le fonctionnement du Fonds pour la NDT dans les différentes régions, après quoi il a fait part de ses conclusions à MIROVA. Il a ensuite élaboré un document de questions et réponses avec MIROVA afin de préciser les informations concernant le Fonds et de les diffuser auprès des organisations de la société civile.

- d) *Dialogue entre les organisations de la société civile et le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres : Comment renforcer la collaboration afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres*

52. Le groupe a organisé le 17 mai 2021 la manifestation en ligne dont le thème était « Dialogue entre la société civile et le Fonds pour la NDT : Comment renforcer la collaboration afin de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres ». Ce webinaire a offert à MIROVA et à l'IDH l'occasion de présenter le Fonds aux organisations de la société civile. Il a également permis aux organisations de la société civile d'exposer certains de leurs projets susceptibles de présenter un intérêt pour le Fonds. Cette réunion a atteint les objectifs suivants :

- a) Permettre aux organisations de la société civile de mieux connaître le Fonds pour la NDT et de comprendre les divers aspects de son fonctionnement ;
- b) Établir un dialogue entre le Fonds et les organisations de la société civile ;
- c) Donner aux organisations de la société civile l'occasion de présenter leurs actions et leurs enseignements lors d'une session interactive avec les gestionnaires du Fonds pour la NDT.

- e) *Contribution à l'élaboration de la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales dans le cadre de la Convention*

53. Le groupe a été invité à contribuer à la rédaction de la deuxième édition des Perspectives territoriales mondiales. Il a également pris part à une réunion de concertation consacrée à ce travail. Il a en outre recueilli auprès des organisations de la société civile des études de cas qu'il a soumises en tant que contributions à la rédaction de l'ouvrage.

6. Participation des organisations de la société civile à l'application des décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa quatorzième session

- a) *Contribution au Guide technique sur l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres*

54. Grâce à la campagne de promotion menée par les organisations de la société civile accréditées sous la direction du précédent groupe, il a été reconnu que la question de l'occupation des terres constituait un élément majeur de la lutte contre la désertification dans le cadre de la Convention. Comme suite à la décision 26/COP.14, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi, en collaboration avec le secrétariat de la Convention, un guide technique pour l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et

aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans l'application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la neutralité en matière de dégradation des terres. Les membres du groupe ont assisté à deux réunions de concertation consacrées à l'élaboration du guide technique. Le groupe a également contribué à recueillir auprès des organisations de la société civile des observations et des études de cas susceptibles d'être intégrées dans le guide. En décembre 2021, il a participé à l'examen du guide technique par les pairs.

- b) *Augmentation du nombre d'organisations de la société civile accréditées représentant notamment les peuples autochtones, les communautés locales et les groupes de femmes dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*

55. Au cours de la session extraordinaire de la COP qui s'est tenue en décembre 2021, 45 organisations de la société civile ont été accréditées auprès de la Convention, portant à 637 le nombre total d'organisations accréditées. La répartition régionale des organisations accréditées s'établit comme suit : 71 % proviennent d'Afrique, 16 % d'Asie, 9 % d'Europe occidentale et des autres États, 2 % d'Europe orientale et 2 % d'Amérique latine et des Caraïbes.

7. Participation des organisations de la société civile à la création de synergies entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, d'autres instruments des Nations Unies et d'autres instances internationales

- a) *Congrès mondial de la nature de 2021/Union internationale pour la conservation de la nature*

56. La représentante du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a participé au Congrès mondial de l'UICN qui s'est tenu à Marseille en septembre 2021. À cette occasion, elle a organisé une rencontre consacrée aux engagements des organisations de la société civile en faveur d'une gestion durable des paysages dans les terres arides. La manifestation, inspirée des résultats du Sommet international Désertif'actions organisé en juin 2019 par le CARI avec l'appui de la Convention, a mis en évidence la participation de la société civile à la gestion des paysages et des terres dans les zones arides. Au cours du congrès, la représentante du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a participé à l'organisation d'un dialogue de haut niveau sur l'accélérateur de la grande muraille verte qui s'est tenu au Pavillon français du congrès. Le Secrétaire exécutif de la Convention, le Ministre français des affaires étrangères et le Ministre mauritanien de l'environnement ont assisté à cette manifestation.

- b) *Congrès international virtuel sur les pâturages et les parcours pastoraux de 2021*

57. En tant que membre du groupe régional d'appui de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le représentant du groupe pour l'Asie a participé en tant qu'orateur principal au **Congrès international virtuel sur les pâturages et les parcours pastoraux** en octobre 2021. Son intervention avait pour thème principal le pastoralisme, ainsi que les questions générales, sociales et relatives à l'égalité des sexes, et un certain nombre de messages importants ont été délivrés, ayant notamment trait à :

a) La reconnaissance des droits d'occupation et de propriété des éleveurs pastoraux sur leurs territoires, avec un accent particulier sur les droits fonciers des femmes dans le cadre de l'égalité entre les sexes inscrite dans les Directives volontaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts ;

b) La reconnaissance des terres ancestrales des pasteurs nomades sous la forme de « territoires de vie » ou de territoires autochtones et communautaires protégés ;

c) La promotion des alliances multipartenaires afin de célébrer l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, de sensibiliser et de mieux faire connaître à l'échelle mondiale la valeur de parcours pastoraux sains et du pastoralisme durable ;

d) La réaffirmation de l'engagement de ne laisser personne de côté par le renforcement et la participation accrue des institutions de gouvernance du pastoralisme, y compris en les associant effectivement au processus décisionnel et à l'élaboration des politiques les concernant à tous les niveaux⁸.

c) *Atelier d'experts sur l'examen de l'outil d'évaluation de la gestion durable des terres intégrant les questions de genre*

58. Le représentant pour l'Asie du groupe des représentants des organisations de la société civile a participé à l'atelier et aux réunions d'experts sur l'examen de l'outil d'évaluation de la gestion durable des terres intégrant les questions de genre. Cette manifestation, organisée en 2020, s'inscrivait pleinement dans les objectifs du Plan d'action pour l'égalité entre les sexes, qui consistaient notamment à promouvoir des technologies et approches de la gestion durable des terres intégrant les questions de genre en diffusant et examinant le questionnaire élaboré dans le cadre du Panorama mondial des approches et technologies de conservation, de la FAO et de la Convention dans le but de continuer à améliorer et affiner la méthode d'évaluation de la prise en compte des questions de genre dans les pratiques de gestion durable des terres.

d) *Renforcement du rôle de la société civile dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres*

59. Le groupe des représentants des organisations de la société civile a commencé à évaluer la fiche d'identification du projet relatif au renforcement du rôle de la société civile dans la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres, initiative conjointe entre l'UICN, le groupe et Drynet qui doit être présentée au FEM.

e) *Interaction entre le groupe des représentants des organisations de la société civile et le Groupe mondial de la jeunesse sur les terres et la désertification*

60. Le groupe des représentants des organisations de la société civile a participé à une réunion avec les représentants du Groupe mondial de la jeunesse sur les terres et la désertification et il a pris part à l'examen du mandat relatif à l'élection des points focaux mondiaux du Groupe de la jeunesse sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

61. Au moins huit des organisations de la société civile nouvellement accréditées sont dirigées par des jeunes.

8. Enseignements

62. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les membres du groupe ont dû se contenter d'une collaboration en ligne. Ils n'ont guère bénéficié des effets positifs qu'une réunion en personne et le passage de relais par les membres précédents auraient pu leur procurer au début de leur mandat. C'est pourquoi ils recommandent que des dispositions soient prises pour organiser une réunion de transition avec les prochains membres du groupe.

63. En 2021, le nombre d'organisations de la société civile accréditées était de 637 et toutes avaient contribué à divers degrés à la mise en œuvre de la Convention. Il est primordial que les Parties entretiennent un dialogue régulier avec leurs organisations nationales et qu'elles prennent en considération les actions du groupe dans leurs rapports nationaux de mise en œuvre.

64. Le groupe et le secrétariat éprouvent des difficultés à échanger avec toutes ces organisations. Le groupe reconnaît que la liste de diffusion établie pour chaque région, de même que son site Web, ont été des outils de communication indispensables qui doivent être préservés et améliorés. Considérant que la barrière de la langue représente un obstacle pour bon nombre d'organisations, il prie le secrétariat de mettre à la disposition de ces organisations davantage de ressources et d'outils multilingues facilitant la diffusion d'informations, les consultations et les activités de renforcement des capacités.

⁸ <https://b2n.ir/t01770>.

65. La collaboration avec le Fonds pour la NDT a permis au groupe de comprendre que le Fonds s'intéressait à des projets très spécifiques permettant un retour sur investissement et obéissant à des normes sociales et environnementales élevées et qu'il avait tiré de nombreux enseignements qui devaient être communiqués aux organisations de la société civile et aux autres parties prenantes. Les gestionnaires du Fonds doivent entretenir un dialogue étroit avec le groupe et avec la société civile en général afin de diffuser leur expérience et d'aider les organisations à développer leurs capacités.

66. Le groupe se déclare satisfait par le processus consultatif mené avec les organisations de la société civile dans le cadre de l'examen du guide technique sur l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans l'application de la Convention et la neutralité en matière de dégradation des terres. Il prie le secrétariat d'élaborer de nouveaux produits à partir de ce guide, de même qu'un plan de développement des capacités prenant en considération les besoins des organisations de la société civile (notamment le besoin opérationnel d'intégrer des pratiques à leurs projets de développement et de nourrir leur action de plaidoyer) et les besoins des citoyens (besoin de développer les connaissances et la compréhension afin de stimuler l'activisme). Une telle action inciterait les organisations de la société civile à tout faire pour favoriser l'intégration des régimes fonciers et d'une gestion durable des terres.

67. De plus, s'agissant des politiques foncières, les organisations de la société civile demandent au secrétariat de la Convention de les aider à réunir des données factuelles afin de convaincre les responsables politiques et de promouvoir une volonté de changer politiquement les choses, notamment des données quantitatives basées sur la science et des données sur la façon dont l'intégration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts peut aider les utilisateurs des terres à se relever de la pandémie de COVID-19 et mettre en évidence les risques liés à l'inaction.

68. En outre, le groupe encourage les Parties à prendre en compte le guide technique pour intégrer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans l'application de la Convention et la réalisation de la NDT, en les exhortant à favoriser de manière active l'adoption et la mise en place de cadres juridiques qui garantissent l'accès des groupes minoritaires, tels que les pasteurs et les peuples autochtones, aux terres et une bonne gestion des terres, et l'égalité des droits en matière d'utilisation et de propriété des biens fonciers pour les femmes.

69. Enfin, le groupe rappelle que la pandémie de COVID-19 a accéléré la propagation de la famine et des inégalités dans le monde, une tendance qui s'ajoute à des facteurs tels que les changements climatiques, la dégradation des terres et les conflits. Dans ce contexte, il invite les Parties à se pencher sur les liens existant entre les systèmes alimentaires et la gestion des terres. Il prie par ailleurs la Convention d'étudier des solutions naturelles telles que les pratiques agroécologiques afin de prévenir la dégradation des terres et de favoriser le relèvement des systèmes de production agricole et la préservation de la biodiversité.

IV. Conclusions et recommandations

70. **Le rôle joué par les organisations de la société civile et en particulier par les groupes de jeunes dans les réunions et activités liées à la Convention a été très apprécié par les diverses parties prenantes, que ce soit dans le cadre de la Convention ou à l'extérieur. L'adoption de la décision 26/COP.14 relative aux régimes fonciers, promue et encouragée par le groupe, illustre positivement cette mobilisation et a été présentée au sein d'autres instances internationales comme un exemple de réussite qui montre comment la société civile peut influencer sur les processus décisionnels engagés dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.**

71. **Au cours des deux dernières années, et plus particulièrement depuis le début de la pandémie, le groupe a appuyé la participation active des organisations de la société civile en veillant à ce que l'ensemble de la communauté soit parfaitement informée des**

priorités des Parties et des activités menées par le secrétariat. Grâce à des réunions régulières et à une communication constante avec les organisations, il est parvenu à faire perdurer cette mobilisation malgré des circonstances difficiles. Le secrétariat s'est employé à aider le groupe à préserver l'élan donné par la quatorzième session de la COP et à tout faire pour surmonter les difficultés imposées par la pandémie.

72. À l'avenir, les Parties, les observateurs et le secrétariat pourraient s'employer plus activement à associer utilement les jeunes et les futures générations aux réunions et activités liées à la Convention. Leur énergie, leur vitalité et leurs idées ambitieuses visant à relever les défis de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans le contexte de l'urgence climatique et de l'appauvrissement de la biodiversité contribueraient à l'application de la Convention. L'élaboration d'une stratégie associant véritablement la jeunesse permettrait de garantir la participation des jeunes à tous les niveaux.

73. Outre la jeunesse, les mécanismes relevant de la Convention devront développer leur action avec la participation d'autres parties prenantes concernées telles que les organisations représentant les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes, les personnes handicapées, les administrations locales et les parlementaires.

74. Des éléments des présentes conclusions sont soumis aux Parties pour examen sous la forme d'un projet de décision figurant dans le document publié sous la cote ICCD/COP(15)/21.
